

# L'AMBIU PEUPLE

## DE L'ORDRE ET DES LOIS.

Vol. 5.

Montreal, Samedi, 8 Juillet, 1837.

No 102

### L'ALLIANCE.

ASSURANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRES CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU, ASSURANCES SUR LA VIE.



CHEMINS A LISSE DU LAC CHAMPLAIN AU ST. LAURENT.

NOUVELLE ARRANGEMENT. A JOURD'HUI, mercredi le 14 du courant, commencera un nouvel arrangement et continuera jusqu'à nouvel avis.

DE MONTREAL.	DE LAPRAIRIE.
La Princesse Victoria, 9 heures du matin, 10 heures du matin.	Les Chars par la Va-peur, 10 heures du matin, 11 heures du matin.
A 1 do de l'après-midi, 3 do de l'après-midi.	3 do de l'après-midi, 4 do de l'après-midi.
A 5 do do, 6 do do.	6 do do, 7 do do.

DE ST. JEAN. DE LAPRAIRIE. Les Chars par la Va-peur, 5 heures du matin, 6 heures du matin, 9 do do, 10 do do, 2 do de l'après-midi, 3 do de l'après-midi.

ARRANGEMENTS POUR LES VOYAGES DU DIMANCHE. DE MONTREAL. DE ST. JEAN. Les Chars par Va-peur, 10 heures du matin, 8 heures du matin, 4 do de l'après-midi, 2 do de l'après-midi.

La banque à vapeur laissera Laprairie à l'arrivée des chars et les chars laisseront Laprairie à l'arrivée de la banque à vapeur. 20 mai, 1837.

PRIX DE PASSAGE. Passagers, première classe toute la route, 5, 60 do deuxième do do 2, De St. Jean à Montréal et de Montréal à St. Jean, le même jour, 7, 64. Enfants moitié des prix ci-dessus.

Pour transport de fret et passage s'adresser à bord de la banque à vapeur la Princesse Victoria. Le public est prévenu, que pour prévenir les pertes, la confusion et les délais vexatoires qui peuvent être causés si un ordre régulier n'est établi pour la réception d'effets à transporter, la compagnie est résolue à mettre les règlements suivants en force avec la plus grande exactitude.

1. Toutes marchandises qui doivent être transportées sur le chemin de la traversée devront être livrées à un des bouts de la route, une demi-heure avant l'heure fixée du départ de tel point, de manière à ne causer aucun retard et pour donner le temps de les entrer sur la feuille de route.

2. On ne considérera aucune marchandise livrée aux soins de la compagnie, si elle n'est accompagnée d'une liste des effets, qui devra être livrée au Capitaine ou au commis.

3. Le fret de Montréal pour Laprairie, sera livré sur le quai de la compagnie et devra être emporté avec toute la diligence possible par les propriétaires.

4. Le fret de Montréal à St. Jean, non pour le Lac Champlain, sera livré à la bâtisse de Station.

5. Le fret de St. Jean pour Laprairie sera livré à la maison de Station.

6. Le fret pour Montréal, sera considéré livré sur le quai, avis préalable ayant été donné aux propriétaires ou consignataires. Montréal, 3 mai 1837.

À VENDRE. Les sous ignés offrent en ven-tre : Eau-de-Vie de Cognac, en pipes, barriques en quarts. 600 boîtes et demi boîtes vitres de 14 x 16 10 x 8 9 1/2 x 8 1/2 8 1/2 x 7 7 1/2 x 6 1/2

Paniers vitre, No. 3 Clous, 12, 14, 18, 26 et 28, du Canada Ficelle à Sammon Noix de Barcelone Peinture Champagne en paniers

1000 rrinots sel de Liverpool, attendu de Qué-cc. BLACKWOOD, FRMATINGER & C. Bisses de Pelie, Rue Lemoine 1836.

TRAITES SUR NEW-YORK, payables à vue, à vendre par le Sousigné. D. CHAPIN, Rue St. Paul. 10 mai, 1837.

À LOUER. LE SOUSIGNÉ offre de sincères remerciements au public pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et prend la liberté d'annoncer qu'il a un assortiment de TOMBEAUX, PIERRES et MARBRES pour inscriptions, etc. se-ont toujours prêts et à des prix extrêmement bas JOHN SURTIS, St. Rue Charles Boromée.

POUDRE À CANON, F. FFF. et en boîtes de ferblanc. Plomb à tirer de tous les numéros. A vendre par MACDONELL, HOLMES et Cie. 10 mai 1837.

GATES et Cie. Rue St. Paul. 11. 1 juillet 1837.

### MELANGES.

#### LES CHOUANS,

OU

LA BRETAGNE EN 1799,

Par M. de Balzac.

CHAPITRE VI.

SUITE.

Hulot et ses soldats s'arrêtaient à Erce pour déposer les blessés à l'hôpital de cette petite ville. Puis, sans que nul événement fâcheux interrompît la marche des troupes républicaines, elles arrivèrent à Mayenne. Là le commandant put, le lendemain, résoudre tout ses doutes relativement à la marche du messager. Le lendemain, les habitants apprirent le pillage de la voiture.

Peu de jours après, les autorités dirigèrent sur Mayenne assez de conscrits patriotes pour que Hulot put y remplir le cadre de sa demi-brigade.

Bientôt se succédèrent des our-dires peu rassurants sur l'insurrection. La révolte était complète sur tous les points où, pendant la dernière guerre, les chouans et les Vendéens avaient établi les principaux foyers de cet incendie. En Bretagne, les royalistes s'étaient rendus maîtres de Pontorson, afin de se mettre en communication avec la mer. La petite ville de Sainte-James, située entre Pontorson et Fougères, avait été prise par eux. Ils paraissaient vouloir en faire momentanément leur place d'armes, le centre de leurs magasins et de leurs opérations. De là, ils pouvaient correspondre sans danger avec la Normandie et le Morbihan.

Les chefs subalternes parcouraient ces trois pays pour y soulever les partisans de la monarchie et arriver à mettre de l'ensemble dans leur entreprise. Ces menées coïncidaient avec les nouvelles de la Venée où les intrigues semblaient agiter la contrée, sous l'influence de quatre chefs célèbres, MM. Fabbé Bernier, d'Aufchamp, de Châtillon et Suzannet.

Le chef du vaste plan d'opération qui se déroulait lentement, mais d'une manière formidable, était réellement le Gars, surnom donné par les chouans à M. le marquis de Montauran lors de son débarquement. Les renseignements transmis aux ministres par Hulot se trouvaient exacts en tout point. L'autorité de ce chef envoyé du dehors avait été aussitôt reconnue. Le marquis prenait même assez d'empire sur les chouans pour leur faire concevoir le véritable but de la guerre et leur persuader que les excès dont ils se rendaient coupables souillaient la cause généreuse qu'ils avaient embrassée. Le caractère hardi, la bravoure, le sang-froid, la capacité de ce jeune seigneur révélaient les espérances des ennemis de la république et flattaient si vivement la sombre exaltation de ces contrées que les moins zélés coopéraient à y préparer des événements décisifs pour la monarchie abattue.

Hulot ne recevait aucune réponse aux demandes et aux rapports réitérés qu'il adressait à Paris. Ce silence étonnant annonçait sans doute une nouvelle crise révolutionnaire.

— En serait-il maintenant, disait le vieux chef à ses amis, en fait de gouvernement comme en fait d'argent? Met-on néant à toutes les pétitions?

Mais le bruit du mariage retour du général Bonaparte et des événements du 18 brumaire ne tarda pas à se répandre. Les commandants militaires de l'Ouest comprirent alors le silence des ministres. Néanmoins ces chefs n'en furent que plus impatient d'être délivrés de la responsabilité qui pesait sur eux, et devinrent assez entre eux de connaître les mesures qu'allait prendre le nouveau gouvernement.

En apprenant que le général Bonaparte avait été nommé premier consul de la république, les militaires éprouvèrent une joie très-vive. Ils voyaient, pour la première fois, un des leurs arriver au maniement des affaires. La France, dont le jeune général était l'idole, treisait l'espérance. L'énergie de la nation se renouvela. La capitale, flétrie de sa sombre attitude, se livra aux fêtes et aux plaisirs dont elle était depuis si long-temps privée. Les premiers actes du consulat ne diminuèrent aucun espoir, et la liberté même ne s'en effaroucha pas.

Le premier consul fit une proclamation aux habitants de l'Ouest. Ces éloquentes allocutions adressées aux masses et dont il était, pour ainsi dire, l'inventeur, produisirent, dans ce temps de patriotisme et de miracles, des effets prodigieux. Cette voix retentissait dans le monde comme la voix d'un prophète. Aucune proclamation n'avait encore été démentie par la victoire.

— HABITANS, — Une guerre impie embrase une seconde fois les départements de l'Ouest. — Les artisans de ces troubles sont des traitres vendus à l'Anglais ou des brigands qui ne cherchent dans les discordes civiles que l'aliment et l'impunité de leurs forfaits. — A de tels hommes le gouvernement ne doit ni ménagements, ni déclaration de ses principes.

— Mais il est des citoyens chers à la patrie qui ont été séduits par leurs artifices; c'est à ces citoyens que sont dues les lumières et la vérité.

Des lois injustes ont été promulguées et exécutées; des actes arbitraires ont alarmé la sécurité des citoyens et la liberté des consciences; partout des inscriptions honorées sur des listes d'émigrés ont frappé des citoyens; enfin de grands principes d'ordre social ont été violés.

Les consuls déclarent que la liberté des cultes étant garantie par la Constitution, la loi du 11 prairial an III, qui laisse aux citoyens l'usage des édifices destinés aux cultes religieux, sera exécutée.

Le gouvernement pardonnera: il fera grâce au repentir, l'indulgence sera entière et absolue; mais il frappera quiconque après cette déclaration oserait encore résister à la souveraineté nationale.

— Eh bien! disait Hulot après la lecture publique de ce discours consulaire, est-ce assez paternel? Vous verrez cependant que pas un brigand royaliste ne changera d'opinion.

Le commandant avait raison. Cette proclamation ne servit qu'à raffermir chacun dans son parti.

Quelques jours après, Hulot et ses collègues reçurent des renforts. Le nouveau ministre de la guerre leur manda que le général Brune était désigné pour aller prendre le commandement des troupes dans l'Ouest de la France. Hulot, dont on connaissait l'expérience, fut provisoirement l'autorité dans les départements de l'Orae et de la Mayenne. Une activité incommune anima bientôt tous les ressorts du gouvernement. Une circulaire du ministre de la guerre et du ministre de la police générale annonça que des mesures vigoureuses confiées aux chefs des commandements militaires avaient été prises pour étouffer l'insurrection dans son principe. Mais les chouans et les Vendéens avaient déjà profité de l'inaction de la république pour soulever les campagnes et s'en emparer entièrement.

Aussi, une nouvelle proclamation consulaire fut-elle adressée. Cette fois le général parlait aux troupes.

— SOLDATS, — Il ne reste plus dans l'Ouest que des brigands, des émigrés, des stipendiés de l'Angleterre.

L'armée est composée de plus de soixante mille braves; que j'apprenne bientôt que les chefs des rebelles ont vécu. La gloire ne s'acquiert que par les fatigues; si on pouvait l'acquiescer en tenant son quartier-général dans les grandes villes, qui n'en aurait pas...

Soldats, quel que soit le rang que vous occupez dans l'armée, la reconnaissance de la nation vous attend. Pour en être dignes, il faut braver l'indigence des saisons, les glaces, les neiges; le froid excessif des nuits; surprendre nos ennemis à la pointe du jour et exterminer ces misérables, le deshonneur du nom français.

Faites une campagne courte et bonne; soyez inexorables pour les brigands, mais observez une discipline sévère.

Gardes nationales, joignez les efforts de vos bras à celui des troupes de ligne. — Si vous connaissez parmi vous des hommes partisans des brigands, arrêtez-les! Que nul ne paraisse en leur faveur; que nul ne soit leur complice; et s'il était des traitres qui osent les recevoir et les défendre, qu'ils périssent avec eux!

— Quel compère, s'écria Hulot, c'est comme à l'armée d'Italie, il sonne la messe et il dit! est-ce parler, cela!

— Oui, mais il parle tout seul, et en son nom, dit Gérard qui commençait à s'alarmer des suites du 18 brumaire.

— Hé! sainte guérite, qu'est-ce que cela fait, puisque c'est un militaire! s'écria Merle.

A quelques pas de là, plusieurs soldats s'étaient attardés devant la proclamation affichée sur le mur. Or, comme pas un d'eux ne savait lire, ils la contemplaient, les traits avec curiosité, pendant que deux ou trois cherchaient parmi les passans un citoyen qui vint la lire d'un saut.

— Vous donc, la Clef-des-cœurs, ce que c'est que ce chiffon de papier-là, dit Beau-pied d'un air guenard à son camarade.

— C'est bien facile à deviner, répondit la Clef-des-cœurs.

A ces mots, tous regardèrent les deux camarades toujours prêts à jouer leurs rôles.

— Tiens, regardé, reprit la Clef-des-cœurs. Et il montra, en tête de la proclamation, une grosse vignette où depuis peu de jours un compas remplaçait le niveau de 1793.

— Tiens, cela veut dire qu'il faudra que nous autres troupiers, nous marchions ferme! ils ont mis là un compas toujours ouvert, c'est un emblème.

— Mon garçon, ça ne te va pas de faire le savant, cela s'appelle un problème. J'ai servi d'abord dans l'artillerie, reprit Beau-pied, mes officiers ne m'ont mangé que de ça...

— C'est un emblème.

— C'est un problème.

— Gageons!

— Quoi?

— Ta pipe d'écume!

— Tope!

— Sans vous commander, mon lieutenant, n'est-ce pas que c'est un emblème, et non un problème, demanda la Clef-des-cœurs à Gérard qui, tout pensif, suivait Hulot et Merle.

— C'est l'un et l'autre! répondit-il gravement.

— Le lieutenant s'est moqué de nous reprit Beau-pied. Ce papier-là veut dire que notre général d'Italie est passé consul, qui est un fameux grade, et que nous allons avoir des appointes et des solliers.

Vers les derniers jours du mois de brumaire, au moment où, pendant la nuit, Hulot faisait manoeuvrer sa demi-brigade, entièrement concentrée à Mayenne par des ordres supérieurs, un exprès, venu d'Alençon, lui remit des dépêches pendant la lecture desquelles une assez forte contrainte se peignit sur sa figure.

— Allons, en avant! s'écria-t-il avec l'humour en serrant les papiers au fond de son chapeau. Deux compagnies vont se mettre en marche avec moi et se diriger sur Mortagne. Les chouans y sont.

— Vous m'accompagnez, dit-il à Merle et à Gérard. Si je comprends un mot à ma dépêche, je veux être fait noble. Je ne suis peut-être qu'une bête, n'importe, en avant! Il n'y a pas de temps à perdre.

— Mon commandant, qu'y a-t-il donc de si barbare dans cette cassière-là? dit Merle en montrant au bout de sa botte l'enveloppe ministérielle de la dépêche.

— Tommer de dieu! il n'y a rien si ce n'est que l'on nous embête.

Lorsque le commandant laissait échapper cette expression militaire, déjà l'objet d'une observation critique, elle annonçait toujours quelque tempête. Les diverses intonations de degrés qui, pour sa demi-brigade, étaient un sûr thermomètre de la patience du chef et la franchise de ce vieux soldat en avaient rendu la reconnaissance si facile, que le plus méchant tambour savait bientôt son Hulot par cœur, en observant les variations de la petite grimace par laquelle le commandant retrouvait sa joie en éblouissant des yeux.

Cette fois, le ton de sourde colère dont il accompagna ce mot, rendit les deux amis silencieux et circonspects. Les marques même de petite vérole dont son visage guerrier était sillonné paraissaient plus profondes et son teint plus brun que de coutume. Sa large queue bordée de tresses étant revenue sur une des épaulettes quand il remit son chapeau à trois cornes, il la rejeta avec tant de fureur que les cadentes en furent dérangées.

Cependant comme il restait immobile, les poings fermés, les bras croisés avec force sur la poitrine, la moustache hérissée, Merle se hasarda à lui demander:

— Part-on sur l'heure?

— Oui, si les gibernes sont garnies! répondit-il en grognant.

— Elles le sont.

Hulot fit un geste.

— Portez armez! par file à gauche, en avant, marche, dit Merle.

Et les tambours se mirent en tête des deux compagnies désignées par Gérard. Au son du tambour, le commandant plégé dans ses réflexions parut se réveiller, et il sortit de la ville accompagné de ses deux amis aux quels il ne dit pas un mot.

Merle et Gérard se regardèrent silencieusement à plusieurs reprises comme pour se demander: — Nous tiendrait-il long-temps rigueur?

Et, tout en marchant, ils jetèrent à la dérobée des regards observateurs sur Hulot qui continuait à murmurer entre ses dents de vagues paroles. Plusieurs fois ces phrases résonnèrent comme des juréments aux oreilles des soldats; mais pas un d'eux n'osa souffler un mot. Dans l'occasion, tous avaient gardé la discipline sévère à laquelle étaient habitués les troupiers jadis commandés en Italie par Bonaparte la plupart d'entre eux étaient comme Hulot, les restes de ces fameux bataillons qui capitulèrent à Mayence sous la promesse de ne pas être employés sur les frontières, et l'armée les avait nommés les *Mayençais*. Il était difficile de rencontrer des soldats et des chefs qui se comprissent mieux.

CHAPITRE VII.

Le lendemain de leur départ, Hulot et ses deux amis se trouvaient de grand matin sur la route d'Alençon, une lieue environ de cette dernière ville, vers Mortagne, dans la partie du chemin qui côtoie les pâturages arrosés par la Sarthe.

Les vues pittoresques de ces prairies se déployaient successivement sur la gauche, tandis que la droite, flanquée des bois épais qui se rattachent à la grande forêt de Membrol, donnait, s'il est permis d'emprunter ce terme à la peinture, un *reposoir* aux délicieux aspects de la rivière. Les herbes du chemin sont perpétuellement encaissées par des fossés dont les terres, sans cesse jetées sur les champs, y produisent de hauts talus couronnés d'ajoncs, nom donné dans tout l'Ouest au genêt épineux.

Cet arbuste, qui s'étale en buissons épais, fournit, pendant l'hiver, une excellente nourriture aux chevaux et aux bestiaux, mais tant qu'il n'était pas récolté, les chouans se cachaient derrière ses touffes d'un vert sombre.

Cas talus et ces ajoncs, qui annoncent au voyageur l'approche de la Bretagne, rendaient donc cette partie de la route aussi dangereuse

qu'elle était belle. Les périls qui devaient se rencontrer dans le trajet de Mortagne à Alençon et d'Alençon à Mayenne, étaient la cause du départ de Hulot; et, là, le secret de sa colère finit par lui échapper.

Le commandant escortait alors une vieille ca-èche traînée par des chevaux de poste que ses soldats fatigués obligeaient à marcher lentement. Les compagnies de bleus appartenant à la garnison de Mortagne et qui avaient accompagné cette voiture jusqu'aux limites de leur étape, où Hulot était venu les remplacer dans ce service, à juste titre nommé par des soldats *une scie patriotique*, retournaient à Mortagne et se voyaient dans le lointain comme des points noirs. Une des deux compagnies du vieux républicain se tenait à quelques pas en arrière, et l'autre en avant de cette caèche. Hulot, qui se trouvait entre Merle et Gérard, à moitié chemin de l'avant-garde et de la voiture, leur dit tout à coup:

— Mille tonnerres! croiriez-vous que c'est pour accompagner les deux cotillons qui sont dans ce vieux fourgon, que le ministre de la guerre nous détache de Mayenne?

— Mais, mon commandant, quand nous avons pris position tout-à-l'heure auprès des citoyennes, répondit Gérard, vous les avez salués d'un air qui n'était pas déjà si gauche.

— Hé! voilà l'infamie. Ces *muscadins* de Paris ne nous commandent-ils pas les plus grands égards pour leurs dantes femelles! Peut-on déshonorer de bons et braves patriotes comme nous, en les mettant à la suite d'une jupe. Oh! moi, je vais droit mon chemin et n'aime pas les zigzags chez les autres. Quand j'ai vu Danton avoir des maîtresses, Barras avoir des maîtresses, je leur ai dit: — Citoyens, quand la république vous a requis de la gouverner, ce n'était pas pour autoriser les amusements de l'ancien régime. Vous me direz à cela que les femmes? Oh! on a des femmes! c'est juste. A de bons lapins, voyez-vous. Il faut des femmes et de bonnes femmes.

— Mais, assez causé quand vient le danger. A quoi donc aurait servi de balayer les abus de l'ancien temps si les patriotes recommençaient. Voyez le premier consul, c'est là un homme. Pas de femmes. Toujours à son affaire. Je parierais ma moustache gauche qu'il ignore le sot métier qu'on nous fait faire ici.

— Ma foi, commandant, répondit Merle en riant, j'ai aperçu le bout du nez de la jeune dame cachée au fond de la caèche, et j'avoue que tout le monde pourrait sans déshonneur se sentir, comme pour elle, la démission de d'aller tourner autour de cette caèche jaune, pour noter avec les voyageurs un petit bout de conversation.

— Gare à toi, Merle, dit Gérard. Elles sont accompagnées d'un citoyen assez rusé pour te prendre dans le piège.

— Qui? Cet *lucrotable* dont les petits yeux vont incessamment d'un côté du chemin à l'autre; comme s'il y voyait des chouans; ce *Muscadin* dont on aperçoit à peine les jambes; et qui, dans le moment où celles de son cheval sont cachées par la voiture à Pair d'un canard d'au-tête sont d'un paté! Si ce dadais-là m'empêche jamais de caresser sa jolie fau-vette...

— Canard, fau-vette! Oh! mon pauvre Merle, tu es furieusement dans les volatiles. Mais ne te fie pas au canard! Ses yeux verts me paraissent perfides comme ceux d'une vipère et fins comme ceux d'une femme qui pardonne à son mari. Je me défie moins des chouans que de ces avocats dont les figures ressemblent à des carafes de limonade.

— Bah! s'écria Merle gaiement! avec la permission du commandant, je me risque! Cette femme-là a des yeux qui sont comme des étoiles! On peut tout mettre au jeu pour les voir.

Il est pris, le camarade! dit Gérard au commandant. Il commence à dire des bêtises.

Hulot fit la grimace, haussa les épaules et répondit: — Avant de prendre le potage, je lui conseille de le sentir...

— Brave Merle! reprit Gérard en jugeant à la lenteur de sa marche qu'il manoeuvrait pour se laisser graduellement gagner par la caèche. Est-il gai! C'est le seul homme qui puisse rire de la mort d'un camarade sans être taxé d'insensibilité.

— C'est le vrai soldat français, dit Hulot d'un ton grave.

— Oh! le voici qui ramène ses épaulettes sur son épaule pour faire voir qu'il est capitaine, s'écria Gérard en riant, comme si le grade y faisait quelque chose.

La caèche vers laquelle pivotait l'officier renfermait en effet deux femmes dont l'une semblait être la servante de l'autre.

— Ces femmes-là, disait Hulot, vont toujours deux ensemble.

Un petit homme sec et maigre, caracolant tantôt en avant, tantôt en arrière de la voiture. Mais, quoiqu'il parût accompagner les deux voyageurs privilégiés, personne ne Pavait encore vu leur adresser la parole. Ce silence dédaignait au respect; la bizarrerie de l'équipage qui ressemblait à une voiture de charlatan; les bagages nombreux, et les cartons de celle que le commandant appelait une *princesse*, tout jusqu'au costume de son cavalier servant, avait encore irrité la bile de Hulot.

Le costume de cet inconnu présentait un exact tableau de la mode qui valut en ce temps

qu'elle était belle. Les périls qui devaient se rencontrer dans le trajet de Mortagne à Alençon et d'Alençon à Mayenne, étaient la cause du départ de Hulot; et, là, le secret de sa colère finit par lui échapper.

Le commandant escortait alors une vieille ca-èche traînée par des chevaux de poste que ses soldats fatigués obligeaient à marcher lentement. Les compagnies de bleus appartenant à la garnison de Mortagne et qui avaient accompagné cette voiture jusqu'aux limites de leur étape, où Hulot était venu les remplacer dans ce service, à juste titre nommé par des soldats *une scie patriotique*, retournaient à Mortagne et se voyaient dans le lointain comme des points noirs. Une des deux compagnies du vieux républicain se tenait à quelques pas en arrière, et l'autre en avant de cette caèche. Hulot, qui se trouvait entre Merle et Gérard, à moitié chemin de l'avant-garde et de la voiture, leur dit tout à coup:

— Mille tonnerres! croiriez-vous que c'est pour accompagner les deux cotillons qui sont dans ce vieux fourgon, que le ministre de la guerre nous détache de Mayenne?

— Mais, mon commandant, quand nous avons pris position tout-à-l'heure auprès des citoyennes, répondit Gérard, vous les avez salués d'un air qui n'était pas déjà si gauche.

— Hé! voilà l'infamie. Ces *muscadins* de Paris ne nous commandent-ils pas les plus grands égards pour leurs dantes femelles! Peut-on déshonorer de bons et braves patriotes comme nous, en les mettant à la suite d'une jupe. Oh! moi, je vais droit mon chemin et n'aime pas les zigzags chez les autres. Quand j'ai vu Danton avoir des maîtresses, Barras avoir des maîtresses, je leur ai dit: — Citoyens, quand la république vous a requis de la gouverner, ce n'était pas pour autoriser les amusements de l'ancien régime. Vous me direz à cela que les femmes? Oh! on a des femmes! c'est juste. A de bons lapins, voyez-vous. Il faut des femmes et de bonnes femmes.

— Mais, assez causé quand vient le danger. A quoi donc aurait servi de balayer les abus de l'ancien temps si les patriotes recommençaient. Voyez le premier consul, c'est là un homme. Pas de femmes. Toujours à son affaire. Je parierais ma moustache gauche qu'il ignore le sot métier qu'on nous fait faire ici.

— Ma foi, commandant, répondit Merle en riant, j'ai aperçu le bout du nez de la jeune dame cachée au fond de la caèche, et j'avoue que tout le monde pourrait sans déshonneur se sentir, comme pour elle, la démission de d'aller tourner autour de cette caèche jaune, pour noter avec les voyageurs un petit bout de conversation.

— Gare à toi, Merle, dit Gérard. Elles sont accompagnées d'un citoyen assez rusé pour te prendre dans le piège.

— Qui? Cet *lucrotable* dont les petits yeux vont incessamment d'un côté du chemin à l'autre; comme s'il y voyait des chouans; ce *Muscadin* dont on aperçoit à peine les jambes; et qui, dans le moment où celles de son cheval sont cachées par la voiture à Pair d'un canard d'au-tête sont d'un paté! Si ce dadais-là m'empêche jamais de caresser sa jolie fau-vette...

— Canard, fau-vette! Oh! mon pauvre Merle, tu es furieusement dans les volatiles. Mais ne te fie pas au canard! Ses yeux verts me paraissent perfides comme ceux d'une vipère et fins comme ceux d'une femme qui pardonne à son mari. Je me défie moins des chouans que de ces avocats dont les figures ressemblent à des carafes de limonade.

— Bah! s'écria Merle gaiement! avec la permission du commandant, je me risque! Cette femme-là a des yeux qui sont comme des étoiles! On peut tout mettre au jeu pour les voir.

Il est pris, le camarade! dit Gérard au commandant. Il commence à dire des bêtises.

Hulot fit la grimace, haussa les épaules et répondit: — Avant de prendre le potage, je lui conseille de le sentir...

— Brave Merle! reprit Gérard en jugeant à la lenteur de sa marche qu'il manoeuvrait pour se laisser graduellement gagner par la caèche. Est-il gai! C'est le seul homme qui puisse rire de la mort d'un camarade sans être taxé d'insensibilité.

— C'est le vrai soldat français, dit Hulot d'un ton grave.

— Oh! le voici qui ramène ses épaulettes sur son épaule pour faire voir qu'il est capitaine, s'écria Gérard en riant, comme si le grade y faisait quelque chose.

La caèche vers laquelle pivotait l'officier renfermait en effet deux femmes dont l'une semblait être la servante de l'autre.

— Ces femmes-là, disait Hulot, vont toujours deux ensemble.

Un petit homme sec et maigre, caracolant tantôt en avant, tantôt en arrière de la voiture. Mais, quoiqu'il parût accompagner les deux voyageurs privilégiés, personne ne Pavait encore vu leur adresser la parole. Ce silence dédaignait au respect; la bizarrerie de l'équipage qui ressemblait à une voiture de charlatan; les bagages nombreux, et les cartons de celle que le commandant appelait une *princesse*, tout jusqu'au costume de son cavalier servant, avait encore irrité la bile de Hulot.

Le costume de cet inconnu présentait un exact tableau de la mode qui valut en ce temps

qu'elle était belle. Les périls qui devaient se rencontrer dans le trajet de Mortagne à Alençon et d'Alençon à Mayenne, étaient la cause du départ de Hulot; et, là, le secret de sa colère finit par lui échapper.

Le commandant escortait alors une vieille ca-èche traînée par des chevaux de poste que ses soldats fatigués obligeaient à marcher lentement. Les compagnies de bleus appartenant à la garnison de Mortagne et qui avaient accompagné cette voiture jusqu'aux limites de leur étape, où Hulot était venu les remplacer dans ce service, à juste titre nommé par des soldats *une scie patriotique*, retournaient à Mortagne et se voyaient dans le lointain comme des points noirs. Une des deux compagnies du vieux républicain se tenait à quelques pas en arrière, et l'autre en avant de cette caèche. Hulot, qui se trouvait entre Merle et Gérard, à moitié chemin de l'avant-garde et de la voiture, leur dit tout à coup:

— Mille tonnerres! croiriez-vous que c'est pour accompagner les deux cotillons qui sont dans ce vieux fourgon, que le ministre de la guerre nous détache de Mayenne?

vit par les habitants comtés de Bellech...

Le numéro de la Minerve dont nous tirons l'extrait qui précède, nous est parvenu ce matin (mardi) par la voie de la poste, et a dû être par conséquent déposé au bureau de Montréal...

LES RECOLTES.—Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que les récoltes offrent partout la plus belle apparence.

Nous n'avons pas encore parlé de la troupe d'acteurs de M. PASTOR, n'ayant pas eu l'avantage de pouvoir jusqu'à ce jour la juger par nos yeux.

MEXIQUE Nous devons à l'obligeance du capitaine Collins, du brick Opéloussas, arrivé hier de Vera-Cruz, une liasse de journaux de cette ville jusqu'au 12 juin inclusivement.

Il y a eu un soulèvement parmi les soldats du bataillon actif de Chilapas dont nous ne connaissons pas les motifs.

Le Censor du 9 juin dit: "Par la goélette nationale Cometa, qui est arrivée hier de Campêche, nous apprenons que le pilot boat texien, Thomas Toby, qui croise sur les côtes de Yacutan, a donné la chasse et s'est emparé sur la plage, près de Santa-Clara, de la goélette nationale Eulalia, qui se rendait de la Havane à Campêche; mais qu'en dépit du feu de Thomas Toby, le capitaine a réussi à sauver tout son chargement en le jetant à terre.

On vient de découvrir des mines d'or et d'argent à huit lieues de Chihuahua. Cette découverte a été officiellement annoncée au gouvernement.—Id.

L'hon. W. B. Felton, ex-commissaire des terres de la couronne est décédé à sa résidence, près Sherbrooke, vendredi dernier.

IMPORTATIONS PAR LE CANAL DE LACHINE. Samedi 1er Juillet. Potasse . . . . . 9 quarts. Lard . . . . . 120 do. Tabac . . . . . 3 barriques

Nous avons vu avec surprise dans le Herald d'hier que notre journal parvenait très irrégulièrement aux bureaux de cette feuille.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE. Québec, 28 juin 1837. Il a plu à Son Excellence le gouverneur en chef de faire la nomination suivante, savoir: M. Edward Armstrong, maître du hâvre de Québec.

On a reçu en cette ville, de New-York, environ £50,000, en espèces, destinés à solder les troupes.

LES ETATS-UNIS.—Le maire de Boston vient d'adresser une circulaire aux maires de New-York, Philadelphie et Baltimore leur recommandant d'adresser une pétition au congrès pour faire prohiber l'émigration.

Il paraît que, vu la dureté des temps, on a provisoirement abandonné le projet d'une ligne de bateaux à vapeur pour traverser l'Atlantique.

ELECTION. 1er jour. 2e jour. 3e jour. 4e jour. 5e jour. Munn... 155 334 397 551 608 Conolly... 176 299 438 508 560

L'AGITATION EN SUISSE. Le citoyen Girard doit être impatient de savoir quel a été le résultat des mesures prises par le conseil exécutif de Berne; le voici: "FIN DES TROUBLES EN SUISSE.—Le colonel Knechtelhofner ayant rencontré les révoltés divisés en deux bandes, la première se dispersa sur-le-champ; la seconde ne voulut d'abord pas céder; l'aubergiste Huggler en faisait partie.

COMMERCIAL. Etat comparatif des Potasses et perlasse du magasin de Montréal. 30 Juin 1835. POTASSE PERLASSE TOTAL Embarqué 5583 3820 9411 En magasin 872 594 1466

AVIS. LES personnes qui ont des réclamations envers le sousigné, sont priées de les envoyer immédiatement pour être réglées. GEORGE MOFFATT. Montréal 5 juillet, 1837.

AVIS AUX CREANCIERS. UN autre dividende de TROIS DENIERS par louis, sera payé aux créanciers de la Succession de R. ARMOUR et DAVIS.

BANQUE DE MONTREAL. EN conformité à l'opinion exprimée par leurs concitoyens qui leur a été transmise dans certaines résolutions, UNANIMEMENT ADOPTEES à une ASSEMBLEE GENERALE, tenue hier par les habitants de cette ville, à l'effet de prendre en considération les difficultés existantes dans les fonds publics, les DIRECTEURS, consistant comme ils doivent l'être dans la sollicité de leur INSTITUTION, viennent en avant, avec beaucoup de répugnance pour annoncer l'ASSENTIMENT donné par le COMITÉ d'accepter à la requête exprimée dans ces résolutions de SUSPENDRE, pour le moment, les paiements en ESPECES; et en faisant ceci ils attendent du public cette confiance et cet appui que les circonstances réclament.

VENTION EXPOSAS: A la folle enchère. DIXIEME JOUR DE JUILLET prochain, à DIX heures du matin, Je donne avis public à tous ceux qui ont des poursuites à faire contre quelque prisonnier enfermé dans la prison commune du dit district ou autres qu'ils soient là et à l'heure présente, et je donne aussi avis à tous juges de paix, coronaires et officiers de la paix dans et pour le dit district de se rendre là et alors avec leurs records, registres, indictions et autres papiers afin de faire valoir leurs charges respectives.

AVIS. Le sousigné informe respectueusement le public qu'il a été nommé BUREAU, rue St. Vincent, N° 8, conjointement avec G. H. CADIX, écuyer, notaire. THOS. BARRON, Avocat. 1 juillet 1837.

COMTE DE MONTREAL. Bureau du Trésorier des Chemins: Palais de Justice, Montréal 19 Juin 1837. Le sousigné trésorier des chemins de cette Cité donne par le présent avis public, que les livres de cotisation pour la présente année sont maintenant en sa possession. Toutes personnes propriétaires ou locataires, de maisons ou emplacements ou celles qui sont sujettes à payer des taxes parcellaires gardent des chevaux et toutes personnes depuis l'âge de 21 à 60 ans qui se disposent d'acquiescer leur cotisation personnelle sont maintenant requis de lui payer telles taxes ou droits respectifs sur les dits livres de cotisation de ce jour au premier d'août prochain à son Bureau, au Palais de Justice, où il sera constamment tous les jours de neuf heures à cinq heures.

P. AUGER, Trésorier, des chemins.

LE BATEAU A VAPEUR LES SOURCES DE VARENNES. PARTIRA de Montréal pour Berthier, et s'arrêtera à Boucherville, Varennes, Bout-de-Pisic, St. Sulpice et Lavallrie, en descendant et en montant. Jours de Départ: De Montréal: De Berthier: Lundi, à 9 heures a. m. Lundi, à 5 heures p. m. Mardi, à 4 heures p. m. Mercredi, à 8 h. a. m. Jeudi, à 9 h. a. m. Jeudi, à 5 heures p. m. Vendredi, à 4 h. p. m. Samedi, à 8 h. a. m. Prix de Passage: De Montréal: De Berthier: A Boucherville, 1s 3d A La Vallrie, 1s 3d A Varennes, 1s 3d A St. Sulpice, 1s 3d Au Bout de l'Isle, 1s 8d Au Bout de l'Isle, 2s A Lavallrie, 2s A Varennes ou A Berthier, 2s 6d Boucherville, 2s 6d A Montréal, 2s 6d Passage de Chambre, de Montréal à Berthier et vice-versa, 5s. Les repas exclusifs. 27 N. B.—A commencer de SAMEDI, le 10e du courant, Le Varennes fera un voyage par semaine dans la Rivière Chamby, tant que l'eau le permettra, il partira de Berthier à HUIT heures du matin, et de Chamby, le LUNDI, à NEUF heures A. M. et touchera à St. Mathias, St. Denis St. Charles et St. Marc. —1 juin.

POUDRE à CANON, F. FFF. et en boîtes de ferblai. Plomb à tirer de tous les numéros. A vendre par MACDONELL, HOLMES et Cie. 10 mai 1837.

CHEMINS A LISSE DU LAC CHAMPLAIN AU ST. LAURENT. NOUVELLE ARRANGEMENT. A JOURD'HUI, mercredi le 14 du courant, commencent une nouvelle arrangement et continueront jusqu'à nouvel avis.

ARRANGEMENTS POUR LES VOYAGES DU DIMANCHE. DE MONTREAL. DE ST. JEAN. La Princesse Victoria. Les Chars par la Vapeur. 10 heures du matin. 8 heures du matin. 4 h. do de l'après-midi. 2 do de l'après-midi.

PRIX DE PASSAGE. Passagers, première classe toute la route, 6s. 6d do deuxième do do 2s. De St. Jean à Montréal et de Montréal à St. Jean, le même jour . . . . . 7s. 6d. Enfants moitié des prix ci-dessus. Pour transport de fret et passage s'adresser à bord de la barque à vapeur la Princesse Victoria. Le public EST PREVENU, que pour prévenir les pertes, la confusion et les délais vexatoires qui peuvent être causés si un ordre régulier n'est établi pour la réception d'effets à transporter, la compagnie est résolue à mettre les règlements suivant en force avec la plus grande exactitude: 1o. Toutes marchandises qui doivent être transportées sur le chemin de la traverse devront être livrées à un des bouts de la route, une demi heure avant l'heure fixé du départ de tel point, de manière à ne causer aucun retard et pour donner le temps de les entrer sur la feuille de route. 2o. On ne considérera aucune marchandise livrée aux soins de la compagnie, si elles ne sont pas accompagnées d'une liste des effets, qui devra être livré au Capitaine ou au commis. 3o. Le fret de Montréal pour Laprairie, sera livré sur le quel la compagnie et devra être emporté avec toute la diligence possible par les propriétaires. 4o Le fret de Montréal à St. Jean, non pour le Lac Champlain, sera livré à la bâtee de Station. 5o. Le fret de St. Jean pour Laprairie sera livré à la maison de Station. 6o. Le fret pour Montréal, sera considéré livré sur le quel, avis préalable ayant été donné aux propriétaires ou consignataires. Montréal, 3 mai 1837.

COLLEGE DE CHAMBLY. LES EXERCICES LITTERAIRES de ce Collège auront lieu le 17 et le 18 JUILLET. La séance du 17 commencera à 11 heures de l'après-midi et celle du 18 à 8 heures du matin et à 11 heures de l'après-midi. La dernière séance sera terminée par un plaidoyer qui sera suivi de la distribution des prix. Le lendemain matin, commenceront les vacances. La rentrée des élèves, dont désormais l'unique sera un SURTOUT BLEU, aura lieu le 4 SEPTEMBRE prochain. F. BONIN, Ptre. Directeur. Chamby 25 juin, 1837.

VENTES PAR ENCAN. PAR CUVILLIER ET FILS. BLEU FLEUR ET LARD. SERA vendu CE MATIN Mercredi, le 5 du courant, à bord de la Barge NEPTUNE, au quai de l'île: 3160 minots Bleu d'Odesa, en tas, 2762 do do do en sacs de minots 180 do do do do de 4 do 25 bails Lard Fine Meas. 100 do Fleur supérieure 150 sacs vide. La vente à ONZE heures. CUVILLIER ET FILS. 6 juillet, 1837.

Bureau des Emigrants, Montréal, 29 Mai 1837. LES entrepreneurs et autres personnes qui ont besoin d'ouvriers ou de journaliers, ou de domestiques, sont priés d'adresser au dit Bureau, ou d'envoyer leurs demandes en spécifiant la quantité qu'il leur faut et les gages qu'ils peuvent donner. Aussi.—Les personnes qui ont des TERRES ou des FEMMES à vendre ou à louer sont priées d'envoyer à ce bureau la description de telles propriétés, pour l'information des émigrants, et d'être aussi exactes que possible dans la description, en mentionnant le bureau de poste le plus prochain et la place de débarcation; des affiches imprimées seront préférées. Par ordre, J. C. GUNDLACK, 30 mai 1837. Secrétaire S. E.

COTISATION ETC. Bureau du Greffier de la Paix, Montréal, 19e Juin, 1837. EN obéissance à un ordre des Magistrats, l'avis public est donné par les présentes que les livres des cotisations qui doivent être prélevés pour la présente année sous et en vertu des actes de la 36e, Geo. III chap. 9 et de la 39me, Geo. III chap. 5 ont été déposés dans ce Bureau où ils seront exposés pour l'inspection du public chaque jour, (Dimanches et Fêtes exceptés) entre neuf heures du matin et quatre heures de l'après midi, afin que quiconque se trouverait lésé par le montant de telle cotisation telles que fixées par ces cotisations pour la présente année, puisse en appeler à la cour des sessions générales du quartier de la paix qui siégera pour ce District depuis le dixième jusqu'au dix-neuvième de juillet prochain. DELISLE & DELISLE, Greffiers de la Paix.

ON DEMANDE une JEUNE DEMOISELLE pour enseigner la LANGUE FRANÇAISE (une demoiselle qui pourrait aussi enseigner la MUSIQUE aurait la préférence) pour une école respectable à ST. JEAN. On doit s'adresser par lettre (frais de poste payés) aux demoiselles MILLS et BOWERS, ST JEAN. 7 juin 1837.

BANQUE DE ST-HYACINTHE. NOUS sousignés, après avoir vu et examiné les LIVRES et COMPTES de la Banque Canadienne et les documents et toutes choses servant à l'appui et justification d'icelles, certifions que les affaires de la dite Banque sont dans l'état le plus prospère et offrent au public une garantie d'elles plus satisfaisantes. Donné à St. Hyacinthe, le 29 mai 1837, en présence d'un bon nombre de citoyens respectables. (Signé) LOUIS POUILLIN, FRANCOIS PAUL, JEAN LABATTE, JOSEPH DESLANDE, LOUIS YON, M. H. BELLEROSSE, CHRISTOPHE LUSSIER, W. FRENCH, JENSON. La Minerve, le Vindicator et l'Ami du Peuple sont priés de publier cette annonce.

Plan bulbeuses, Roses, Dahlin, Graine Fleurs, &c. LES propriétaires du JARDIN BOTANIQUE de GUELPHUR, ayant augmenté considérablement leur collection de PLANTES, &c. pourront les vendre à un prix plus réduit que ci devant, et que tout autre dans la pays. DAHLIAS. La collection de DAHLIAS comprend les espèces les plus recherchées et les plus belles qui soient connues. Cette collection occupait plus d'un demi arpent l'année dernière. On peut se procurer au prix de 15s. à 25s. par douzaine ou 51s par la collection complète de 59 différentes sorte une du chaque. PIVOINES—ou Pianos. Trente variétés des plus belles PIVOINES, de 2s. 6d. à 20s. chaque, ou \$21 pour la collection. ROSES. Environ 150 sortes de ROSIERS du mois et de ardin, de 1s. 6d. à 10s. chaque, ou 40s. par douzaine, ou \$60 pour une collection complète, un pied de chaque. —AUSSI— Un assortiment splendide d'arbres fruitiers et oratoires, de plantes vivaces et de serre, plantes bulbeuses, graines de fleurs et de jardins; de leur semence de l'année dernière. —6 mai.

EN conséquence des fréquents incendies qui ont eu lieu en cette cité, et des pertes considérables qu'ont éprouvées les compagnies d'assurances, en partie par le manque de moyens nécessaires pour arrêter les progrès des flammes ou pour éteindre les incendies; les sousignés, croyant qu'il est de l'intérêt des compagnies d'assurances qu'ils représentent respectivement, d'ajouter en extra de VINGT CINQ POUR CENT, sur les taux d'assurances déjà existants; ce nouveau tarif prendra effet et sera payable de la date de cette annonce sur toutes les propriétés qui seront assurées dans les faubourgs et dans la cité de Montréal, jusqu'à ce que des moyens effectifs soient adoptés pour l'établissement de compagnies de feu qui assurent de la part du public cette coopération pour éteindre et arrêter les progrès du feu qui existait autre fois et d'après laquelle on établit le taux ordinaire des assurances. Signé G. MOFFATT, pour la compagnie d'assurance contre le feu l'ALLIANCE; GEORGE CLAWCE DAVIES, pour la compagnie d'assurance de Québec. D. MACLEAN, procureur pour la compagnie d'assurance contre le feu de l'Europe occidentale et JOS. JONES agent de la compagnie d'assurance contre le feu de l'Etat Hartford Connecticut. Signé T. AGENT de la compagnie d'assurance contre le feu l'ALLIANCE; GEORGE CLAWCE DAVIES, pour la compagnie d'assurance de Québec. D. MACLEAN, procureur pour la compagnie d'assurance contre le feu de l'Europe occidentale et JOS. JONES agent de la compagnie d'assurance contre le feu de l'Etat Hartford Connecticut. N. B. L'agent pour la compagnie d'assurance de Québec ayant agi depuis le mois de Novembre dernier d'après cette augmentation de 25 pour cent, les taux de premium resteront les mêmes au son bureau qu'ils ont été depuis l'époque mentionnée. Montréal, 15 fév. 1837.

ZINC MALLEABLE EN FEUILLES. Le sousigné appelle l'attention du public à la qualité malléable supérieure du Zinc en feuilles, qui devient maintenant d'un usage général pour couvrir les Toits, Plâtres-cornues, Virandages, pour révoiler les Citernes, les Caves, Baquets Angles, &c. et aussi pour les tuyaux de gouttières, dalleaux, tuyaux de cheminée, capuchons de do. &c. et qui peut être employé avec avantage dans tous les cas où l'on se servirait ci-devant de plomb ou de cuivre. Il suffit d'en connaître les propriétés de malléabilité; il surpasse le plomb et le cuivre, et il est plus durable. La supériorité du Zinc sur le fer-blanc est très considérable, en ce qu'il est non-seulement plus durable, mais lorsqu'il s'oxyde, au lieu de détruire le métal, l'oxydation ne fait que le protéger et l'empêche de se détériorer d'avantage, et lorsqu'on le lève, ce qu'on n'a pas besoin de faire pendant cinquante ans, on peut le faire fondre et le convertir en ustensiles, et dans cet état il vaut encore la moitié de sa valeur primitive, pouvant alors être mêlé avec du cuivre pour faire du bronze. Le fer-blanc étant en feuilles de 14 pouces sur 10, et la feuille de zinc de 7 pieds sur 2 pieds 8 pouces, cette dernière épargne évidemment beaucoup de main-d'œuvre, attendu qu'elle n'exigera qu'une jointure, tandis que le fer-blanc en exigera 40; et comme il faut joindre ensemble 30 feuilles de fer-blanc pour faire la grandeur de 2 feuilles de zinc, il en résultera une grande épargne de métal par la différence des pièces repliées pour faire ces jointures. On peut voir au Bureau du sousigné, en tout temps, des certificats du gouvernement français du succès qu'on a eu à couvrir le fond des navires avec cette feuille de zinc, et de l'épargne de deux tiers comparée avec le coût du cuivre, avec d'autres certificats semblables de l'avantage qu'il y a à l'employer sur fin pour lesquelles, ou le recommande aujourd'hui. On peut aussi voir et examiner les calculs comparatifs; ils prouvent clairement que zinc en feuille est au moins 22 pour cent à meilleur marché que le fer-blanc, sans parler de tous les autres avantages. Il en a été importé assez pour couvrir quelques maisons, avec les gouttières, dalleaux, clous, &c. On peut voir les échantillons et se les procurer en s'adressant rue Notre-Dame à J. C. REEFENSTEIN.

VENTION EXPOSAS: A la folle enchère. MONTREAL, SAUVAGE, NAPIER CHRISTIE BURTON, de Londres, dans cette partie du royaume de la Grande-Bretagne et d'Irlande, appelée Angleterre, général dans les armées de sa majesté, et seigneur, propriétaire et possesseur de la seigneurie de Lacole et autres lieux dans le district de Montréal, et GEORGE BURTON, HAMILTON, WILLIAM HENRY, et EDME HENRY, demandeurs par reprise d'instance, contre les terres et propriétés de MORRIS SIMPSON, de la seigneurie de Lacole, dans le dit District de Montréal, Ecuyer, Curateur dument nommé en justice, à la succession vacante de feu JAMES BULLIS décédé, en son vivant de la seigneurie de Lacole, fermier, demandeurs; les dites terres et propriétés mentionnées décrites dans une scédule et annexée au dit writ, comme suit, savoir: Un lot de terre situé, et étant sur le côté sud du domaine de la dite seigneurie de Lacole, et connu et distingué comme le no 1 du premier rang de concession, dans la susdite seigneurie, contenant cinq arpents en front sur vingt-huit arpents en profondeur, plus ou moins, borné en front par la rivière Richelieu, à l'est en arrière, par la deuxième concession, au sud d'un côté par la ligne de division entre la province du Bas-Canada et l'Etat de New-York, au nord, de l'autre côté, par le lot no 2, de la première concession susdite, appartenant à James Bullis, avec une Block House, et une log-house, une grange et autres bâties sus-érigées, environ quarante arpents du lot sus-dit étant en état de culture. Tout le lot sus-désigné, excepté deux pièces de terre du dit lot no 1, l'un qui a été vendu à Chester Bullis, par le dit feu James Bullis, son père, par acte de vente passé par devant M. J. B. Lukin et son confrère notaires en date du 4e jour d'avril, année de notre seigneur 1829; l'autre pièce ou morceau a été vendu par le même à Augustin Plantier, par acte passé par devant M. J. B. Lukin et son confrère, notaires, en date du 12e jour d'Octobre A. D. 1830, les dits derniers lots n'étant pas inclus dans la dite saisie seigneur vendue à la folle enchère, au frais et coûts, finsques et péris de CHESTER BULLIS, de Champlain, fermier, qui en était ci-devant devenu l'acquéreur, mais qui a négligé d'en payer le prix d'acquisition selon les conditions de la vente; à la porte de l'église du lieu où le service divin est célébré dans la dite seigneurie de Lacole, le DIXIEME jour de JUILLET prochain à DIX heures du matin; le dit writ retournera le 1er jour du terme d'Octobre prochain.

Bureau du Schérif } R. DE ST. OURS. Montréal 21 juin 1837. Schérif 31. VENTION EXPOSAS, A la folle enchère. MONTREAL, SAUVAGE, NAPIER CHRISTIE BURTON, de Londres, in that part of the United Kingdom of Great Britain and Ireland called England, General in His Majesty's Forces and Seigneur proprietor and possessor of the Seignory of Lacole and other places in the District of Montreal, and GEORGE BURTON, HAMILTON, WILLIAM HENRY & EDME HENRY, plaintiffs par reprise d'instance, against the land and tenements of MORRIS SIMPSON, of the Seignory of Lacole in the District of Montreal, Esquire, Curator, duly appointed in justice to the vacant Estate of the late JAMES BULLIS, deceased, in his life time of one of the Seignory of Lacole, yeoman, Defendant, the said lands and tenements mentioned and described in the Schedule annexed to the said writ as follows, to wit: A Lot of Ground situated, lying and being on the South side of the domain of the Seignory of Lacole and known and distinguished by lot No. 1, in the first range of concessions in the said Seignory containing five arpents in front by twenty eight arpents in depth more or less, bounded to the East in front by the river Richelieu, to the West in rear by the second concession, to the South on one side by the line of division between the Province of Lower Canada and the State of New-York, to the North, on the other side by lot Number 2, in the said first concession owned by James Bullis, with a Block House and a Log House, one framed barn and other out houses thereon erected, about forty arpents of the above premises are in a state of cultivation. The whole of the above premises so seized and attached save and excepting two pieces of Ground part of the said Lot No. 1, one of which was sold to Chester Bullis, by the late James Bullis his father by deed before J. Bte. Lukin and his Colleague Notary, dated the 4th day of April A. D. 1829. The other piece or parcel was sold to the same to Augustin Plantier by deed before Jean Bte. Lukin and his Colleague Notary, dated the 12th day of October A. D. 1830, which said last mentioned lots of Ground and the buildings thereon erected is not included in this seizure. To be sold at a folle enchère, costs, charges, expense, risk and peril of CHESTER BULLIS, of Champlain, Farmer, who heretofore became the purchaser of the said lands but neglected to pay the amount of his said purchase according to the conditions of sale, at the door of the church and place where divine service is usually performed in the said Seignory of Lacole on the TENTH DAY of JULY next, at TEN of the clock in the Forenoon, the said Writ Returnable on the Friday of October Term next. Sheriff's Office } ROCH DE ST. OURS. 21 juin 1837. Schérif 31.

ACADEMIE DE Mlle FENWICK POUR LES DEMOISELLES. Petite Rue Saint Jacques. EDUCATION renfermant l'Instruction de la Grammaire et l'usage des Langues. 25 par an: Le FRANÇAIS . . . . . 3 do L'ENGLISH et l'ARITHMETIQUE 2 do LA MUSIQUE . . . . . 25 do LA PENSON . . . . . 6 do Montréal, 7 juin, 1837.

AR BETHUNE & Co. SALLE D'EXHIBITION POUR MEUBLES DE MENAGES. Derrière la Banque de Montréal. LES sousignés prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils ont ouvert une SALLE D'EXHIBITION, pour les MEUBLES qu'il est ouvert pour l'inspection avec une collection magnifique de meubles neufs, qui sortent des mains de ces ouvriers et qui ont été confectionnés sous l'inspection des sousignés qui peuvent prendre sur eux d'en garantir la solidité et l'élegance égale à ceux manufacturés par les autres célèbres de cette province. La quantité de MEUBLES en 1837 les met à même de remplir les commandes que l'on pourrait leur adresser pour l'aménagement de maisons, hôtels, pensions, etc. à un très court délai. Les sousignés ont des ouvriers de la première classe et leur fondelle matérielle est de la meilleure qualité. BETHUNE & Co. 19 mai 1837. 121.

AVIS. Le sousigné a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'il a reçu sa commission d'INSPECTEUR DE BEAU ET LARD pour le district de Montréal, et qu'il offre ses services comme tel. Il espère pouvoir, par la grande expérience qu'il a acquise dans le commerce des provisions, rendre justice dans cet état à toutes les parties intéressées. Son Bureau est en face du marché Ste. Anne rue McGill. D. W. EAGER. 14 juin 1837.

AVIS. LES sousignés donnent avis, par la présente annonce, aux personnes endettées envers la succession de feu ALEXANDER HART, Ecuyer, que si le montant de leurs comptes n'est pas payé à E. D. DAVID, Ecuyer, le ou avant le 1er juillet prochain, on sera forcé de recourir à la justice pour en recouvrer le montant: WILLIAM MOISON, } Exécuteurs testamentsaires. ISAAC VALENTINE, } M. E. DAVID, Tuteur, etc. 11 juin 1837.

AVIS. Le sousigné en sa capacité de TUTEUR aux enfants mineurs de feu ALEXANDER HART, Ecuyer, donne avis au public qu'il sera responsable d'aucune dette contractée par aucun personne quelconque, sans un ordre signé de sa main. M. E. DAVID, Tuteur, etc. 14 juin 1837. MARCHANDISES NOUVELLES. LIONAIS, No 61, vis-à-vis le palais de justice, informe respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'il offre en vente à des prix très bas, un assortiment considérable de MARCHANDISES SECIES, choisie et achetées pour argent comptant, l'hiver dernier dans les manufactures d'Angleterre, et qu'il reçoit en ce moment par les arrivages et parti reçus par le Toronto et la Pomona. Il invite aussi l'attention d'ames sur tout assortiment de CHAPEAUX DE PAILLE ET DE GOUT qu'il a fait confectionner à Londres. 21 mai 1837. 311

A VENDRE. 120 Actions de la BANQUE DU PEUPLE. A un escompte libéral. La somme de £ 25000 en 645 payable deus et le reste 700 à payer à demande. ALEXIS-BENOIT. Montréal 7 juin 1837.

AVIS. VOUS les habitants de ce comté et autres circonvoisins se trouvent souvent dans la plus grande détresse et exposés aux sacrifices de leur propriétés faute d'une institution où ils puissent se procurer des emprunts, le sousigné se rendant aux sollicitations réitérées d'un grand nombre de Notables des environs, a résolu d'émettre son papier sous le nom d'HENRY'S BANK, pour recommander les CLASSES AGRICOLES et OUVRIERS (mechanics) Pour faciliter d'avantage l'échange de son papier, il a établi un bureau au No. 16, Grande Rue Jacques, dans la CITE DE MONTREAL, où on pourra échanger ses billets pour ceux des BANQUES DE MONTREAL, tant que celles-ci ne donneront pas d'espèces pour les leurs, mais aussitôt qu'elles en résumeront le paiement en espèces, le sousigné en fera autant pour les siennes. De plus, comme il a été représenté au sousigné que dans la circonstance actuelle, la rareté de la petite monnaie se fait beaucoup sentir, il donne avis qu'il émettra des billets de 2s. 6d. et 1s. 2d, mais ce, seulement jusqu'à ce que les banques de Montréal donnent des espèces pour leurs billets. Le bureau principal sera établi à Laprairie. Cette institution subsistera jusqu'au premier de juin 1845. Signé E. HENRY. Laprairie, 6 juin, 1837.

AVIS. Le public est informé que par sentence de l'Honorable George Fyke, un des Juges de la Cour du Banc du Roi du District de Montréal, en date du 30 mai dernier JOSEPH NORDMANN, de Montréal, a été interdit et le sousigné nommé curateur, tant à la personne qu'aux biens du dit JOSEPH NORDMANN. P. AUGER. Montréal 6e, juin 1837.

AVIS. Le public est informé que par sentence de l'Honorable George Fyke, un des Juges de la Cour du Banc du Roi du District de Montréal, en date du 30 mai dernier JOSEPH NORDMANN, de Montréal, a été interdit et le sousigné nommé curateur, tant à la personne qu'aux biens du dit JOSEPH NORDMANN. P. AUGER. Montréal 6e, juin 1837.

PAR JAMES HEATHER. Meubles de Ménage. NOUS les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine, il y aura une vente de Meubles de Ménage au Magasin du Sousigné, No. 15 Rue Notre-Dame. Les Magisins du Sousigné étant très spacieux ainsi que les caves, la cour et appartes, les rendent très propres pour l'emmagasinement de Marchandises de toute sorte et en telles quantités qu'on le désirera. La bâtee est à l'épreuve du feu et couverte en feulaine. Il y aura aussi des ENCANTS tous les SOIRS de MARCHANDISES SECIES, bijouterie et ARTICLES de GOUT. JAMES HEATHER. 10 mai 1837. 11.

ACADEMIE DE Mlle FENWICK POUR LES DEMOISELLES. Petite Rue Saint Jacques. EDUCATION renfermant l'Instruction de la Grammaire et l'usage des Langues. 25 par an: Le FRANÇAIS . . . . . 3 do L'ENGLISH et l'ARITHMETIQUE 2 do LA MUSIQUE . . . . . 25 do LA PENSON . . . . . 6 do Montréal, 7 juin, 1837.

AR BETHUNE & Co. SALLE D'EXHIBITION POUR MEUBLES DE MENAGES. Derrière la Banque de Montréal. LES sousignés prennent la liberté d'annoncer à leurs amis et au public qu'ils ont ouvert une SALLE D'EXHIBITION, pour les MEUBLES qu'il est ouvert pour l'inspection avec une collection magnifique de meubles neufs, qui sortent des mains de ces ouvriers et qui ont été confectionnés sous l'inspection des sousignés qui peuvent prendre sur eux d'en garantir la solidité et l'élegance égale à ceux manufacturés par les autres célèbres de cette province. La quantité de MEUBLES en 1837 les met à même de remplir les commandes que l'on pourrait leur adresser pour l'aménagement de maisons, hôtels, pensions, etc. à un très court délai. Les sousignés ont des ouvriers de la première classe et leur fondelle matérielle est de la meilleure qualité. BETHUNE & Co. 19 mai 1837. 121.

AVIS. Le sousigné a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'il a reçu sa commission d'INSPECTEUR DE BEAU ET LARD pour le district de Montréal, et qu'il offre ses services comme tel. Il espère pouvoir, par la grande expérience qu'il a acquise dans le commerce des provisions, rendre justice dans cet état à toutes les parties intéressées. Son Bureau est en face du marché Ste. Anne rue McGill. D. W. EAGER. 14 juin 1837.

AVIS. LES sousignés donnent avis, par la présente annonce, aux personnes endettées envers la succession de feu ALEXANDER HART, Ecuyer, que si le montant de leurs comptes n'est pas payé à E. D. DAVID, Ecuyer, le ou avant le 1er juillet prochain, on sera forcé de recourir à la justice pour en recouvrer le montant: WILLIAM MOISON, } Exécuteurs testamentsaires. ISAAC VALENTINE, } M. E. DAVID, Tuteur, etc. 11 juin 1837.

AVIS. Le sousigné en sa capacité de TUTEUR aux enfants mineurs de feu ALEXANDER HART, Ecuyer, donne avis au public qu'il sera responsable d'aucune dette contractée par aucun personne quelconque, sans un ordre signé de sa main. M. E. DAVID, Tuteur, etc. 14 juin 1837. MARCHANDISES NOUVELLES. LIONAIS, No 61, vis-à-vis le palais de justice, informe respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'il offre en vente à des prix très bas, un assortiment considérable de MARCHANDISES SECIES, choisie et achetées pour argent comptant, l'hiver dernier dans les manufactures d'Angleterre, et qu'il reçoit en ce moment par les arrivages et parti reçus par le Toronto et la Pomona. Il invite aussi l'attention d'ames sur tout assortiment de CHAPEAUX DE PAILLE ET DE GOUT qu'il a fait confectionner à Londres. 21 mai 1837. 311

MELANGES.

LES CHOUANS,

OU LA BRETAGNE EN 1799,

Par M. de Balzac.

CHAPITRE V.

SUITE.

Le recteur avait précisément assez d'esprit pour douter que le patriote eût des écus et croire que leur guide en portait.

— Es-tu chargé aujourd'hui, Coupiau ? lui demanda-t-il.

— Oh ! monsieur Guadin, je n'ai quasiment rien, répondit le conducteur.

M. Guadin ayant interrogé la figure du patriote et celle de Coupiau, les trouva également imperturbables pendant cette réponse.

— Tant mieux pour toi ! répliqua le patriote. Alors je pourrais prendre mes mesures pour sauver mon avoir en cas de malheur.

Une dictature si despotiquement réclamée par Coupiau, qui reprit brutalement :

— Je suis le maître de ma voiture, et pourvu que je vous conduise...

— Es-tu patriote ? es-tu chouan ? lui demanda vivement son adversaire en l'interrompant.

— Ni l'un ni l'autre, lui répondit Coupiau. Je suis postillon et Breton, qui plus est ; partant, je ne crains ni les bleus ni les gentils-hommes.

— Tu veux dire les gens-pille-hommes, reprit le patriote avec ironie.

— Ils ne font que reprendre ce qu'on leur a ôté, dit le recteur.

Les deux voyageurs se regardèrent, s'il est permis de s'exprimer ainsi, jusque dans le blanc des yeux.

Il existait au fond de la voiture un troisième voyageur qui gardait, au milieu de ces débats, le plus profond silence. Le conducteur, le patriote et même M. Guadin son voisin ne faisaient aucune attention à ce muet personnage.

C'était en effet un de ces voyageurs incommodés et peu sociables qui sont dans une voiture comme un veau résigné que l'on mène les pattes liées au marché voisin. Ils commentent par s'emparer de toute leur place légale, et finissent par dormir sans aucun respect humain sur les épaules de leurs voisins.

Le patriote, M. Guadin et le conducteur paraissent donc laissés à lui-même sur la foi de son sommeil, après s'être aperçus qu'il était inutile de parler à un homme dont la figure paternelle montrait une vie passée à mesurer des années de toile et une intelligence occupée à le rendre tout bonnement plus cher qu'elles ne coûtent.

Ces trois petits hommes, pelotonnés dans son coin, ouvraient de temps en temps yeux d'un bleu-foncé. Or, pendant cette discussion il les avait successivement portés sur chaque interlocuteur avec des expressions d'effroi, de doute et de défiance. Mais il paraissait ne craindre que ses compagnons de voyage et se soucier fort peu des chouans. Quand il regardait le conducteur, on eût dit de deux franc-maçons.

En ce moment la fusillade de la Pélerine commença. Coupiau, déconcerté, arrêta sa voiture.

— Oh ! oh ! dit l'ecclésiastique qui paraissait s'y connaître, c'est un engagement sérieux ! Il y a beaucoup de monde.

L'embarrassant, monsieur Guadin, est de savoir qui l'emportera, s'écria Coupiau.

Cette fois les figures furent unanimes dans leur anxiété.

— Entons la voiture, dit le patriote, dans cette auberge là-bas. Nous l'y cachérons, en attendant le résultat de la bataille.

Cet avis parut si sage que Coupiau s'y rendit. Le patriote aida le conducteur à cacher la voiture à tous les regards, derrière un tas de fagots.

Alors le prétendu recteur saisit une occasion de dire à Coupiau : Est-ce qu'il aurait réellement de l'argent ?

— Hé, monsieur Guadin, si ce qu'il en a trait dans les poches de votre révérence, elles ne seraient pas lourdes !

Les républicains, pressés de gagner Ernée, passèrent devant l'auberge sans y entrer.

Au bruit de leur marche précipitée, Guadin et l'aubergiste, stimulés par la curiosité, avancèrent sur la porte de la cour pour les voir.

Tout-à-coup le gros ecclésiastique courut à un soldat qui restait en arrière.

— Eh bien, Guadin ! s'écria-t-il, entêté, tu vas donc avec les bleus. Mon enfant, y penses-tu ?

— Oui, mon oncle, répondit le sergent. J'ai juré de défendre la France !

— Eh ! malheureux, tu perds ton âme !

— Mon oncle, si le roi avait été à la tête de ses armées, je ne dis pas que...

— Eh ! imbécille, qui te parle du roi ! Ta république donne-t-elle des abbayes ? Elle a tout renversé. A quoi veux-tu parvenir ? Reste avec nous, nous triompherons, un jour ou l'autre, et tu deviendras conseiller à quelque parlement.

— Des parlements ? dit Guadin d'un ton moqueur. Adieu, mon oncle.

— Tu n'auras pas de moi trois louis vaillant, dit l'oncle en colère. Je te déséchère !

— Merci, dit le républicain.

Ils se séparèrent.

Les fumées du cidre versé par le patriote à Coupiau pendant le passage de la petite troupe avaient réussi à obscurcir l'intelligence du conducteur ; mais il se révéilla tout joyeux quand l'aubergiste, qui s'était informé du résultat de la lutte, annonça que les bleus avaient eu l'avantage.

Alors Coupiau remit sa voiture en route. Elle ne tarda pas à se montrer au fond de la Pélerine où il était facile de l'apercevoir également et des plateaux du Maine et de ceux de la Bretagne, semblable à un débris de vaisseau nageant sur les flots après une tempête.

Hulot était arrivé sur le sommet de la côte que les bleus gravissaient alors, et d'où l'on apercevait encore la Pélerine dans le lointain. Il se retourna pour voir si les chouans y séjourneraient toujours. Le soleil frappant sur les canons de leurs fusils les lui indiqua comme des points brillants. Alors, en jetant un dernier regard sur la vallée d'Ernée, il alla quitter pour entrer dans celle qu'il allait quitter pour entrer dans celle d'Ernée, il eut dist'nguer sur la grande route l'équipage de Coupiau.

— N'est-ce pas la voiture de Mayenne ? demanda-t-il à ses deux amis.

Les deux vieillards, dirigeant à l'envi leurs yeux sur la vieille turgotine, la reconurent.

— Hé bien, dit Hulot, comment ne l'avons-nous pas rencontrée ?

Ils se regardèrent en silence.

— Voilà encore un énigme ! s'écria le commandant. Je commence à entrevoir la vérité cependant.

En ce moment Marche-à-terre reconnaissait aussi la turgotine. Il la signala à ses camarades et les éclats de leur joie tirèrent la jeune dame de sa réserve. Elle s'avança et vit la voiture qui s'approchait du revers de la Pélerine avec une fatale rapidité. La malheureuse turgotine arriva bientôt sur le plateau. Alors les chouans, qui s'étaient cachés de nouveau, fondirent sur leur proie avec une avidité célérité.

Le voyageur muet se laissa couler au fond de la voiture et s'y cacha soudain en cherchant à garder l'apparence d'un ballot.

— Ah bien ! s'écria Coupiau de dessus son siège, vous avez senti le patriote que voilà. Il a de l'or un plein sac !

Il leur désigna le paysan.

Les chouans accueillirent ces paroles par un éclat de rire général et s'écrièrent : — Pille-miche ! Pille-miche ! Pille-miche !

Au milieu de ce rire, auquel Pille-miche lui-même répondait comme un écho, Coupiau descendit tout honteux de son siège. Lorsque Pille-miche aida son voisin à quitter la voiture, il s'éleva un murmure de respect.

— C'est l'abbé Guadin ! crièrent plusieurs hommes.

A ce nom respecté, tous les chapeaux furent ôtés, les chouans s'agenouillèrent devant l'abbé et lui demandèrent sa bénédiction. Le prêtre la leur donna gravement.

— Il tromperait saint Pierre et lui volerait les clefs du paradis, dit le recteur en frappant sur l'épaule de Pille-miche. Sans lui, les bleus nous interceptaient.

Mais l'abbé, apercevant la jeune dame, alla s'entretenir avec elle à quelques pas de là.

Marche-à-terre, qui avait ouvert lestement le coffre du cabriolet, fit voir avec une joie sauvage un sac dont la forme annonçait des rouleaux d'or.

Il ne resta pas long-temps à faire les parts. Chaque chouan reçut de lui son contingent avec une telle exactitude que ce partage n'excita pas la moindre querelle. Puis, il s'avança vers la jeune dame et l'abbé, et leur présenta six mille francs environ.

— Puis-je accepter en conscience, monsieur Guadin ? dit-elle.

Elle sentait intérieurement le besoin d'une approbation.

— Comment donc, madame, l'Eglise n'a-t-elle pas autrefois approuvé la confiscation du bien des protestants ? A plus forte raison celle des révolutionnaires qui renient Dieu, détruisent les chapelles et persécutent la religion !

Et l'abbé joignit l'exemple à la prédication, en acceptant sans scrupule la dime de nouvelle espèce que lui offrait Marche-à-terre.

— Au reste ajouta-t-il, je puis maintenant consacrer tout ce que je possède à la défense de Dieu et du Roi. Mon neveu part avec les bleus !

Coupiau se lamentait et criait qu'il était ruiné.

— Viens avec nous, lui dit Marche-à-terre. Tu auras ta part.

— Mais on croira que j'ai fait exprès de me laisser voler, si je reviens sans avoir essayé de violence.

— N'est-ce que ça ? dit Marche-à-terre. Il est un signal, et une décharge écribla la turgotine.

A cette fusillade imprévue, la vieille voiture poussa un cri si lamentable que les chouans, naturellement superstitieux, reculèrent d'effroi. Mais Marche-à-terre avait vu sauter et retomber dans un coin de la caisse la figure pâle du voyageur taciturne.

— Tu as encore une volaille dans ton poulailler ? dit tout bas Marche-à-terre à Coupiau.

Pille-miche, qui comprit la question, cligna des yeux en signe d'intelligence.

— Oui, répondit le conducteur. Mais je mets pour condition à mon enrôlement avec vous autres que vous me laisserez conduire ce brave homme sain et sauf à Fougères. Je m'y suis engagé au nom de la sainte vierge d'Auray.

— Qui est-ce ? demanda Pille-miche.

— Je ne puis pas vous le dire, répondit Coupiau.

— Laisse-le donc ! reprit Marche-à-terre en poussant Pille-miche par le coude. Il a juré par la sainte vierge d'Auray, faut qu'il tienne ses promesses.

— Mais, dit le chouan en s'adressant à Coupiau, ne descends pas trop vite la montagne, nous allons te rejoindre et pour cause. Je veux voir le musée de ton voyageur, et nous lui donnerons un passeport.

En ce moment on entendit le galop d'un cheval dont le bruit se rapprochait vivement de la Pélerine. Bientôt le jeune chef apparut. La dame cacha promptement le sac qu'elle avait à la main.

— Vous pouvez garder cet argent sans scrupule, dit le jeune homme en ramenant en avant le bras de la dame. Voici une lettre que j'ai trouvée pour vous parmi celles qui m'attendaient à la Vivetière. — Elle est de madame votre mère.

Après avoir tout à tour regardé les chouans qui regagnaient le bois et la voiture qui descendait la vallée du Couesnon, il ajouta :

— Malgré ma diligence, je ne suis pas arrivé à temps. Fasse le ciel que je ne sois trompé dans mes soupçons.

— C'était l'argent de ma pauvre mère ! s'écria la dame après avoir décaché la lettre dont elle lut les premières lignes.

Quelques rires étouffés retentirent dans le bois. Le jeune homme lui-même ne put s'empêcher de sourire en voyant la dame tenir à la main le sac qui renfermait sa part dans le pilage de son propre argent. Elle-même se mit à rire et dit au chef :

— Eh bien ! marquis, Dieu soit loué ! pour cette fois je m'en tire sans péché.

— Vous mettez donc de la légèreté, même dans vos remords ? dit le jeune homme.

Elle rougit et le regarda avec une contrition si véritable qu'il en fut désarmé.

L'abbé rendit poliment, mais d'un air équivoque, la dime qu'il venait d'accepter. Puis il suivit le jeune homme qui se dirigeait vers le chemin détourné par lequel il était venu.

Avant de les rejoindre, la jeune dame fit un signe à Marche-à-terre qui vint près d'elle.

— Vous vous porterez en avant de Montagne, lui dit-elle à voix basse. On m'écrit que les bleus doivent envoyer incessamment à Alençon une forte somme en numéraire pour subvenir aux préparatifs de la guerre. Si j'abandonne à ces camarades la prise d'aujourd'hui, c'est à condition qu'ils sauront m'en indemniser. Surtout que le Gars ne sache rien de l'expédition ; peut-être s'y opposerait-il. En cas de malheur, je l'adoucira.

— Madame, dit le marquis, sur le cheval duquel elle se mit en croupe en abandonnant le sien à l'abbé, nos amis de Paris m'écrivent de prendre garde à nous. La république veut essayer de nous combattre par la ruse et la trahison.

— Ce n'est pas trop mal ! répondit-elle. Ils ont d'assez bonnes idées, ces gens-là ! Je pourrais prendre part à la guerre et trouver des adversaires.

— Je le crois, s'écria le marquis. Pichegru m'engage à être scrupuleux et circonspect dans mes amitiés de toute espèce. La république me fait l'honneur de me supposer plus dangereux que tous les Vendéens ensemble, et compte sur mes faiblesses pour s'emparer de ma personne.

— Vous défieriez-vous de moi ? dit-elle en lui frappant le cœur avec la main par laquelle elle se tenait à lui.

— Seriez-vous là, madame ? dit-il en riant.

— Ainsi, reprit l'abbé, la police de Fougères sera plus dangereuse pour nous que ne le sont les bataillons mobiles et les contrechouans.

— Comme vous le dites, mon révérend !

— Ha ! ha ! s'écria la dame, Fouché va donc envoyer des femmes contre vous.

— Je les attends ! ajouta-t-elle d'un son de voix profond et après une légère pause.

Ils se perdirent dans un dédale de chemins couverts.

A trois ou quatre portées de fusil du plateau désert qu'ils abandonnaient, il se passait une de ces scènes qui, pendant quelque temps encore, devinrent assez fréquentes sur les grandes routes.

On sortit du petit village de la Pélerine, Pille-miche et Marche-à-terre avaient arrêté de nouveau la voiture dans un enfoncement du chemin.

Coupiau était descendu de son siège, après une molle résistance. Le voyageur taciturne, exhumé de sa cachette par les deux chouans, se trouvait agenouillé dans un genêt.

— Qui es-tu ? lui demanda Marche-à-terre d'une voix sinistre.

Il gardait le silence, lorsque Pille-miche recommença la question en lui donnant un coup de crosse.

— Je suis, dit-il alors en jetant un regard sur Coupiau, Jacques Pinaud, un pauvre marchand de toile.

Coupiau fit un signe négatif, sans croire enfreindre ses promesses. Ce signe éclaira Pille-miche qui ajusta le voyageur, pendant que Marche-à-terre lui signifia catégoriquement ce terrible ultimatum :

— Tu es trop gras pour avoir les soucis des pauvres ! Si tu ne fais encore demander une fois ton véritable nom, voici mon ami Pille-miche qui, par un seul coup de fusil, acquerra l'estime et la reconnaissance de tes héritiers.

— Qui es-tu ?

— Je suis d'Orgemont de Fougères.

— Ah ! ah ! s'écrièrent les deux chouans.

— Ce n'est pas moi qui vous ai nommé, monsieur d'Orgemont, dit Coupiau. La sainte Vierge m'est témoin que je vous ai bien défendu.

— Puisque vous êtes monsieur d'Orgemont de Fougères, reprit Marche-à-terre d'un air presque respectueux, nous allons vous laisser aller bien tranquillement. Mais comme vous n'êtes ni un bon chouan, ni un vrai bleu, quoi que ce soit vous qui ayez acheté les biens de l'abbaye de Jurvigy, vous nous payerez, ajouta le chouan en ayant l'air de compter ses associés, trois cents écus de six francs pour votre rançon. La neutralité vaut bien cela.

— Trois cents écus de six francs ! répétèrent en chœur le malheureux banquier, Pille-miche et Coupiau, mais avec des expressions diverses.

— Hélas ! mon cher monsieur, continua d'Orgemont, je suis ruiné. L'emprunt forcé de cent millions fait par cette république du diable, m'a taxé à une somme énorme, mais m'a sec !

— Combien t'a-t-elle donc demandé, ta république ?

— Mille écus, mon cher monsieur, répondit le banquier d'un air piteux, croyant obtenir une remise.

— Si ta république t'arrache des emprunts forcés aussi considérables, tu vois bien qu'il y a tout à gagner avec nous autres, notre gouvernement est moins cher. Trois cents écus, est-ce donc tant pour la peau ?

— Oh les prendrais-je ?

— Dans ta caisse, dit Pille-miche. Et qu'ils ne soient pas rognés, ou nous te rognons les ongles au feu.

— Ou vous les paierai-je ? demanda d'Orgemont.

— Ta maison de campagne de Fougères n'est pas loin de la ferme de Gibarry, où demeure mon cousin Galope-Chopine, autrement dit le grand Jaquot ; tu les lui remettes, dit Pille-miche.

— Cela n'est pas régulier, répondit d'Orgemont.

— Qu'est-ce que cela nous fait, reprit Marche-à-terre ? Soigne que s'ils ne sont pas remis à Galope-Chopine d'ici quinze jours, nous te rendrons une petite visite qui le guérirait de la goutte pour toujours, si tu l'avais aux pieds.

— Quant à toi, Coupiau, reprit Marche-à-terre, ton nom désormais sera mine à bien...

A ces mots les deux chouans s'éloignèrent. Le voyageur remonta dans la voiture qu'il avait achetée de Coupiau se dirigea rapidement vers Fougères.

— Si vous aviez eu des armes, lui dit Coupiau, nous aurions pu nous défendre un peu mieux.

— Imbécille, j'ai dix mille francs ! reprit d'Orgemont en montrant ses souliers. Est-ce qu'on peut se défendre avec une somme aussi forte sur soi ?

— Même-à-bien se gâtait l'oreille et regarda bien derrière lui ; mais ses nouveaux camarades avaient complètement disparu.

A CONTINUER.

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, 5 JUILLET, 1837.

NOUVELLES ETRANGERES.

DERNIERES DATES.

Londres, . . . . . Mai 24.

Liverpool, . . . . . do 25.

Paris, . . . . . do 19.

Ilave, . . . . . do 21.

New-York, . . . . . Juin 27.

LA PROCLAMATION.—Cet avis de l'exécutif à la population du pays, a eu certainement plus d'un bon effet. S'il n'a pas servi à arrêter toutes les assemblées, il a servi du moins à faire connaître les véritables sentiments de nos patriotes et à témoigner de leurs dispositions envers l'exécutif. Nous disons que c'est un avis, car il n'y a dans cette proclamation aucun ordre positif. Beaucoup de personnes l'ont mal envisagée lorsqu'elles ont cru que le gouvernement avait voulu en faire une défense de se rendre aux assemblées. Son Excellence a simplement voulu mettre la population, que trop souvent l'on abuse, sur ses gardes et lui ôter toute excuse dans le cas où par la suite elle serait obligée d'adopter des voies de rigueur.

Quant au mépris fait par les patriotes de cette proclamation, et aux traitements que plusieurs d'entre eux lui ont fait subir, c'est certainement un outrage de plus au gouvernement, mais nous ne concevons pas que ce soit un délit formel, car cette proclamation ne contenait aucun ordre adressé aux simples citoyens, et n'était qu'un avis qu'ils sont libres de négliger ou de mettre à profit suivant leur volonté, sauf à subir plus tard les conséquences de leur négligence.

Nous envisageons la chose sous un tout autre point de vue par rapport aux magistrats qui avaient reçu des ordres formels de s'opposer à toutes ces assemblées et qui n'en ont rien fait, et par rapport aux officiers de milice qui ont refusé de se soumettre à l'ordre qui leur avait été donné de lire la proclamation. Ces deux classes d'hommes sont coupables et grandement coupables, et si l'exécutif ne se hâte pas de les destituer des fonctions qu'ils remplissent indignement, il perdra toute la confiance des constitutionnels et deviendra la risée publique.

GRANDE ASSEMBLEE.

La GRANDE ASSEMBLEE qui devait avoir lieu lundi a été remise à jeudi prochain, par suite du mauvais temps. Malgré la pluie battante qui n'avait cessé de tomber depuis le matin, une foule de personnes s'étaient déjà rendues à l'endroit désigné ; mais les messieurs qui sont à la tête de cette mesure n'ont pas voulu exposer les constitutionnels aux incommodités d'une pluie violente et l'Assemblée a été remise.

Nous sommes flattés que ce délai nous donne l'occasion de renouveler une fois encore nos invitations à la partie loyale des citoyens de Montréal, de leur répéter combien il est nécessaire qu'ils viennent exprimer leur opinion et protester contre les démarches faites par une portion de leurs concitoyens de cette ville. La faction qui a tenu son assemblée au faubourg St. Laurent essaye de faire passer ses résolutions comme l'expression des sentiments de toute notre ville et voudrait persuader aux provinces éloignées et à la métropole que Montréal est unanime dans la haine au gouvernement britannique et dans les dispositions révolutionnaires.

Certes, c'est maintenant l'occasion où les loyaux sujets doivent se montrer ; c'est aujourd'hui qu'ils doivent s'empressez de repousser loin d'eux de pareils soupçons, qui ternissent la réputation de loyauté de notre ville. Il est temps d'ailleurs que les loyaux sortent de leur trop longue apathie et se mettent dans l'arène politique qu'ils ont trop long-temps abandonnée à leurs adversaires. L'instant est critique, et puisque les patriotes ne cessent de nous prédire un dénouement prochain et sérieux, il est de notre devoir autant que de notre intérêt de nous tenir sur nos gardes et prêts à tout événement.

Nous ne pensons pas et nous sommes loin de vouloir prétendre que l'on doive redouter une révolution ; nous avons trop bonne opinion du bon sens et de la tranquillité de la majorité de nos concitoyens pour croire que sur la foi de quelques hommes sans frein ils vont quitter leur état tranquille et paisible pour se jeter dans les horreurs d'une guerre civile dont les résultats, quelque'ils soient, ne pourraient que leur être extrêmement funestes ; mais il est évident que M. Papineau et ses principaux supports cherchent à amener une collision, et veulent à tout prix créer des troubles plus graves que ceux que nous avons vus jusqu'ici. Qu'espèrent ils de là ? nous l'ignorons et ne saurions vraiment le comprendre ; mais les faits sont là et leurs actes témoignent assez clairement de leurs intentions et ne permettent pas de penser qu'ils viennent maintenant se borner comme ils l'ont fait long-temps à de vaines déclamations.

La peine inouïe que se donnent M. Papineau et ses amis pour semer l'agitation dans toutes les parties de la province, la manière hardie et hautement coupable dont ils se prononcent assez clairement prouvent qu'ils ont levé le masque dont ils se couvraient jadis et qu'ils sont aujourd'hui bien décidés à se montrer franchement révolutionnaires. Leurs discours, les écrits de leurs journaux sont des appels ouverts et formels à la désobéissance aux lois, à la violation de toute règle et au mépris du gouvernement, qui malheureusement par une trop grande patience que l'on peut appeler faiblesse, laisse le champ libre à toutes ces menées.

L'apathie du gouvernement local, loin de décourager les constitutionnels et de les porter à abandonner leur poste, doit être pour eux une raison de se réveiller de leur léthargie et de se montrer fermement sur le rempart de la constitution, prêts à la défendre à tout prix. Ce n'est plus quelques privilèges et quelques privilèges que M. Papineau et son parti at-

taquent, ce sont nos institutions toutes entières notre existence sociale et politique ; c'est à notre bien être et à nos droits les plus chers qu'ils en veulent, et ils ne prennent même plus la peine de déguiser leurs intentions.

A l'œuvre donc, constitutionnels, hommes sages et paisibles de toutes les origines et de toutes les croyances. A l'œuvre pour repousser les attaques de l'ennemi. Que tous ceux qui ne partagent point les fureurs révolutionnaires de M. Papineau viennent en foule exprimer l'horreur que leur cause sa conduite et leur disposition à s'opposer de toutes leurs forces à sa marche tyrannique. Que notre assemblée par son nombre déconcerte les plans de nos ennemis ; que par sa respectabilité et sa tranquillité elle fasse rougir de honte ceux qui ont osé porter le trouble dans l'Assemblée de jeudi dernier. Plus généreux que nos adversaires, si quelques uns d'entre eux viennent se mêler à nous pour être témoins de nos procédés, respectons leurs droits de citoyens et n'abusons pas comme ils l'ont fait d'un nombre infiniment supérieur pour massacrer quelques individus inoffensifs. Ceux d'entre eux qui en ont agi de la sorte, quels qu'ils soient, se sont couverts de honte, et nous osons croire qu'il n'y aura parmi nous personne d'assez vil pour les imiter. Nous avons la confiance la plus entière que l'Assemblée de jeudi prochain sera tout à la fois la plus nombreuse et la plus paisible que notre ville ait encore vue.

On pourra se faire une idée des bonnes intentions et des dispositions pacifiques de nos patriotes par la lettre suivante insérée dans la Minerve de lundi.

M. l'EDITEUR.

Si les constitutionnels, aidés de la force armée, se portaient à quelques violences dans les villes, il ne nous resterait qu'un moyen à nous habitants des campagnes : ce serait de nous saisir du petit nombre de constitutionnels que nous avons généralement dans nos paroisses et les tenir en otage jusqu'à ce que nos frères eussent eu réparation de l'injure à eux faite. S'il y avait récidive, on mettrait en œuvre la loi du talion et en prenant dix pour un. Ce moyen a été mis en usage avec succès dans la dernière guerre de l'indépendance.

UN MILICIEU DE 1812.

On n'oserait nier que ceci soit un appel à la violence et à l'oppression dans les campagnes où les constitutionnels sont en petit nombre ; un pareil conseil est révoltant et peint d'un seul trait l'âme de celui qui le donne. Les patriotes d'ailleurs n'ont pas attendu à ce jour pour mettre en pratique cet horrible système et partout où ils sont en grand nombre ils ont opprimé tourmenté et menacé de toutes manières ceux qui n'ont pas voulu partager leurs opinions et leurs excès. Nous espérons que le gouvernement n'aura pas la lâcheté de livrer sans défense à la rage démocratique les loyaux sujets qui lui demeurent fidèles aux risques de leurs propriétés et de leurs vies.

INGENIEUSE DEFENSE.—On sait que la Minerve avait annoncé dès lundi dernier l'arrestation de M. Thomas, au grand agitateur. Lorsque les journaux lui ont prouvé qu'il était impossible qu'elle eût encore reçu aucune information à ce sujet et qu'elle avait parlé sans savoir ce qu'elle disait, voici comment la bonne dame s'est défendue.

Toutes les allégations contenues dans le paragraphe en question sont vraies à la lettre, ainsi que nous le prouvons d'une manière irréfutable. Seulement, en parlant de l'arrestation des réformistes des comtés de Bellechasse et de l'île alliant faire à leur tête, au lieu de : Ils étaient réunis, nous aurions dû dire, ils se réunissent, c'est-à-dire mettre au futur ce que nous avons mis au passé.

On voit comment la Minerve annonce les triomphes de son parti par avance et quelle foi l'on peut faire sur les détails qu'elle donne des diverses assemblées etc. La Minerve prend ici le futur pour le passé. Ce n'est point là la seule erreur qu'elle commette souvent. Au reste le public doit lui être redevable de la découverte que "ils se réunissent" exprime le "temps futur." La Minerve est aussi grammairienne que véridique.

La Minerve dit que "la démocratie marche à pas de géans dans le Canada." Il nous semble qu'elle marche si vite qu'elle perd l'équilibre et ne tardera pas à faire une chute dont elle ne se relèvera pas de long-temps.

Nous apprenons qu'Alexis Pinet Ecr. J. P. qui s'est conduit d'une manière si ferme et si honorable à Varennes, en s'opposant par trois fois à trois assemblées diverses que les radicaux ont essayé de faire en cette paroisse, et qui a réussi à déjouer toutes leurs entreprises, a été arrêté sur poursuite de M. Amury Girod.

Il paraît que le dit Girod avait tellement fatigué les habitants de Varennes et tellement lassé leur patience que quelques uns parlèrent

